



Décharge du tutorat de ma mère pour sa fille handicapée

Par **SoniaS**, le **14/06/2019** à **13:38**

Bonjour,

Ma mère âgée de 81 ans vient d'être déchargée de sa fonction de tuteur par le Tribunal d'Instance d'Orléans. Elle a été tutrice de ma soeur handicapée qui reçoit une allocation de la MDPH depuis de nombreuses années, son mari étant décédé en juin 2014.

Cela est sans doute le résultat d'une absence de rendu de comptes de gestion, qui plus est elles doivent se rendre au tribunal ce qui est très compliqué vu l'âge de ma mère et surtout du refus de ma soeur de s'y présenter car n'aimant pas cet endroit... Quelles sont les autres solutions possibles ? La case Tribunal est-elle obligatoire ?

Le Tribunal a-t-il le droit de lui suspendre les versements ? Comment doit-elle s'y prendre pour les récupérer le cas échéant ? C'est le parcours du combattant pour ma mère elle est bien fatiguée de tout cela

En vous remerciant de votre réponse